

Région Centre

Cap'Asso

Pourquoi ?**FINALITE**

- Développement des activités
- Structuration de l'association
- Consolidation ou pérennisation des emplois
- Création d'emplois
- Insertion professionnelle des personnes en difficultés

L'objectif de ce dispositif est de permettre au secteur associatif de **développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois**, en offrant à des personnes et notamment des jeunes un **emploi à contrat à durée indéterminée**.

Pour qui ?**LES SALARIES**

Pas de critère spécifique.

LES EMPLOYEURS

Toute association relevant notamment des secteurs de l'environnement, **du sport**, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la solidarité internationale, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

AUTRES CONDITIONS D'ELIGIBILITE**L'association doit prouver sa capacité à :**

- **présenter et gérer un projet** d'activité (« ensemble d'actions à réaliser pour atteindre un objectif avec un échéancier et un budget déterminés »),
- **analyser et répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits**, ayant un impact social sur la population régionale,
- **mobiliser les acteurs et développer les partenariats** financiers,
- **présenter un plan de développement pluriannuel** incluant la ou les formations éventuellement nécessaires à la qualification des emplois créés.

Le projet doit être en **cohérence avec les différentes politiques menées par la région**. Enfin, les **emplois** doivent être exercés **en région Centre**.

Fiche « emploi »

Quel type d'aide ?

TYPE DE CONTRAT

CDI, temps plein ou partiel (**1/2 temps minimum**).

DUREE DE L'AIDE

3 ans, renouvelable sous conditions.

MONTANT DE L'AIDE

Variable de **6 000€ à 60 000€** selon la durée du projet.

Pour chaque projet, le montant de l'aide est déterminé en fonction de 2 éléments :

- L'assiette éligible du projet (calculée sur la base de **la masse salariale du poste éligible** détaillant les dépenses liées au projet),
- L'application des **critères d'intérêt général** suivants :
 - Vie de l'association : vie démocratique, ancrage territorial...
 - Emploi dans l'association: respect de la convention collective, plan de formation...
 - Finances de l'association : équilibre financier, contrôle...
 - Utilité sociale du projet d'activité : impact sur le public, sur le territoire...
 - Partenariats financiers sur le projet : participation d'autres financeurs publics ou privés.

Ils permettent d'apprécier l'intérêt pour la région de financer ce projet et de déterminer la hauteur de son financement.

AUTRES FORMALITES

Cap'Asso Centre favorise et **incite la recherche de partenariat complémentaire** auprès d'autres financeurs publics et privés. Il est donc **cumulable avec toute aide publique dans la limite de 80 % du montant total du projet**.

Une seule demande est possible pour un même projet sur une période de 3 ans.

Quelles mesures complémentaires ?

FORMATION DES SALARIES

Il n'y a **pas de formation prévue dans le cadre de Cap'Asso**, mais des formations sont **possibles au travers des actions de formation du Conseil régional**.

FORMATION DES EMPLOYEURS

- **Partenariat avec la CPCA** pour la formation des dirigeants bénévoles.
- **Par l'intermédiaire du CROS Centre** par la formation des dirigeants bénévoles.



Quelle articulation avec les autres dispositifs d'aide ?

AIDE A L'EMPLOI

CNDS emploi : Les deux dispositifs sont **cumulables**.

Anciens dispositifs de la région : Action de **pérennisation des emplois** créés dans le cadre de ces dispositifs.

ACCOMPAGNEMENT A LA PROFESSIONNALISATION

CPCA : **Charte d'engagements réciproques entre la CPCA Centre et la région**. Si lors de l'instruction du dossier, apparaît un **besoin d'accompagnement** de l'association, il sera alors réorienté vers un **conseiller associatif de la CPCA** du Centre.

CROS Centre : **Appui** des associations dans **le montage du dossier Cap'Asso** par un réseau de 16 conseillers associatifs.

Dispositif DLA : Pas de relation directe avec les DLA. Mais l'association peut se rapprocher du DLA pour consolider ses activités et pérenniser son ou ses emplois.

Qui contacter ?

COORDONNEES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

9 rue Saint Pierre LENTIN 45041 ORLEANS Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 / Fax : 02 38 70 31 18

SERVICE REFERENT

La Direction du Développement Economique et de l'Emploi

COORDONNEES DU CORRESPONDANT

Bastien ROUSSET, Chargé d'étude au service du développement associatif.
Tél. 02 38 70 34 27 / Email : bastien.rousset@regioncentre.fr

CONTACT CROS CENTRE

Déborah TESI - Tel : 02.38.49.88.55 / Email : emploi.centre@franceolympique.com

Pour aller plus loin...

Pour bénéficier d'**informations complémentaires** et/ou pour télécharger les **dossiers de demande** :
[Site internet du Conseil Régional du Centre](#)
[Site internet du CROS Centre](#)

Avec le soutien de

